



CONSEIL MUNICIPAL Réunion du 24 octobre 2023

Le 24 octobre deux mil vingt-trois à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 19 octobre 2023, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Claude ROYOUX, Maire.

Présents :

M. ROYOUX Claude, Maire.

Mmes : BLANDEAU Karine, DESPLAT Julie, ORTEGA Laëtitia, PORET Elsa, BULOT Jennifer.

Mrs. : Guy NICOLAS, TERRIET Bernard, DUTAILLY Martial, Hervé DESITTER, VERDIER Jean-François, LE RAY Dominique.

Absents excusés :

M. Claude BASIER donne pouvoir à M. Dominique LE RAY.

Mme BONNET-NJAMKEPO Laurence donne pouvoir à M. Claude ROYOUX.

Mme LESOURD Marie-Pierre donne pouvoir à Mme Karine BLANDEAU.

Mme FLORIT Karine donne pouvoir à Mme Laëtitia ORTEGA.

Mme STEPHAN Caroline donne pouvoir à Mr Bernard TERRIET.

Absents :

Mme MECHIN Corinne.

Mr Sébastien HARENGER.

M. Martial DUTAILLY est élu secrétaire de séance. La séance est ouverte à 18h30.

2023 / 54 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ETUDE PREALABLE A LA RENOVATION THERMIQUE DE L'ECOLE DES TILLEULS

Dans le cadre de son programme de rénovation thermique de l'école et au regard de l'état des lieux énergétiques des bâtiments scolaires, la commune souhaite élaborer un projet pluriannuel de rénovation thermique de l'école.

Avant de s'engager dans ce programme ambitieux et couteux, selon la procédure la commune doit prendre toutes les mesures énergétiques et bâtimentaires nécessaires pour définir et chiffrer le projet final de rénovation.

Cela nécessite de programmer une étude énergétique et bâtimentaire globale, objet de la présente délibération.

L'ensemble des travaux prévus sur l'école élémentaire et maternelle serait selon une 1^{ère} estimation de 750 000 € HT.

Le montant de l'étude de départ est estimé à 45000 € environ.

Les crédits nécessaires à l'engagement de l'étude seront prévus au budget de la commune pour 2024 dans le PPI.

Le dossier a été déposé sur la plateforme du Conseil départemental de l'Eure au titre des aides et services, de la préfecture au titre de la DETR et l'agglomération EPN au titre des fonds de concours.

Le conseil municipal DÉCIDE ;

D'approuver la demande d'étude 2024 pour la rénovation thermique de l'école.

De solliciter le Conseil départemental de l'Eure, la préfecture de l'Eure et l'agglomération EPN pour l'obtention de l'aide financière, ainsi que tout autre financeur potentiel.

D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la constitution des dossiers de demandes de subvention auprès des financeurs.

La présente décision valant délibération sera soumise aux formalités prévues à l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire,

à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des aides et services, de la Préfecture au titre de la DETR, et de l'agglomération EPN au titre des Fonds de concours pour l'opération susvisée.

Voté à l'unanimité

2023 / 55 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA VEGETALISATION DES COURS ECOLE

Dans le cadre de son programme de rénovation thermique de l'école et d'aménagement de la cour de l'école, la commune souhaite engager cette année une opération de végétalisation de la cour d'école.

Ce projet consiste :

Aménager et paysager la cour en arbres et végétaux

Sélectionner de végétaux favorisant une faible consommation en eau et une résistant au changement climatique

Sélectionner des essences adaptées au contexte de la cour d'école : végétaux non toxiques, non allergènes, non épineux, résistance des sujets...

Aménager la cour de l'école en prenant en compte la temporalité, les usages de la cour de récréation et les pratiques des enfants.

Envisager un usage pédagogique de l'aménagement : sensibiliser les enfants à l'utilisation du végétal en milieu minéral, de donner à voir la vie végétale et de les faire participer au processus de végétalisation et d'entretien.

L'ensemble des travaux de végétalisation prévus sur l'école élémentaire et maternelle est estimé à 26000 € HT. Les crédits nécessaires à l'engagement des travaux seront prévus au budget de la commune pour 2024.

Un dossier va être déposé auprès du Conseil départemental de l'Eure au titre des aides du programme « Ma commune grandeur nature » ; les travaux sont également éligibles au Fonds vert mis en place par l'Etat ou au fonds de concours de l'agglomération EPN.

Le conseil municipal DÉCIDE ;

D'approuver les travaux de végétalisation de l'école des tilleuls.

De solliciter le Conseil départemental de l'Eure pour l'obtention de l'aide financière, ainsi que tout autre financeur potentiel (Etat, agglomération...)

D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la constitution des dossiers de demandes de subvention auprès des financeurs.

La présente décision valant délibération sera soumise aux formalités prévues à l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Voté à l'unanimité

2023 / 56 – DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX DE PIQUAGE EGLISE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la rénovation de l'Eglise, il souhaite solliciter des subventions auprès de :

- La Fondation de sauvegarde du patrimoine bâti non protégé,
- L'agglomération EPN au titre des Fonds de concours,
- Le Conseil Départemental - Mon village mon amour

pour un estimatif des travaux à hauteur de 81 492 € TTC soit un HT de 67 910 €.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

DECIDE de solliciter les organismes suivants afin d'obtenir des subventions :

- La Fondation de sauvegarde du patrimoine bâti non protégé,
- L'agglomération EPN au titre des Fonds de concours,
- Le Conseil Départemental - Mon village mon amour.

Voté à l'unanimité

2023 / 57 – DEMANDE DE SUBVENTION AUX TITRES DES AMENDES DE POLICE POUR LA SECURISATION DE LA RD45

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que la commune peut prétendre bénéficier de la dotation relative à la répartition des amendes de police pour l'aider à financer des travaux afférents à la circulation et à la sécurité routière de la RD45.

Il propose donc de faire une demande de subvention auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police et à l'agglomération EPN au titre des Fonds de Concours pour l'opération suivante :

- Création d'une porte d'entrée d'agglomération bordurée et le changement des coussins berlinois existants en coussins lyonnais, la mise en place de panneau de signalisation à chaque carrefour indiquant la priorité à droite. La subvention pouvant être attribuée est de 40% du montant HT dans la limite de 40 000 € des travaux visant à améliorer la sécurité routière, le devis s'élevant 43 416€ TTC pour 36 180€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire,

à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police et l'agglomération EPN au titre des fonds de concours pour l'opération susvisée.

Voté à l'unanimité

DIVERS

- Pose de la première pierre ML27 : Jeudi 9 Novembre 2023 à 16h30
- 11 novembre : commémoration 10h45
- A compter du 1^{er} janvier 2024, le ramassage des ordures ménagères ne se fera que tous les 15 jours.
- Information 27/11/2023 passage des encombrants (dernier passage).
- Mobilité : Taxi-bus, demande de transport à la personne pour 4€ le transport jusqu'au 10^{ème}.
- Travaux en cours : Val Léger, Zone artisanale.

Fin de séance 20h.